

FORMATION DT/DICT PRÉPARATION AIPR* CONCEPTEUR

* **AUTORISATION D'INTERVENTION A PROXIMITÉ DES RESEAUX**

Durée :

- 1 jour soit 6 H +1H d'évaluation

Effectif :

De 4 à 10 participants

Public :

Concepteur : salarié du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre, responsable de projet devant intervenir en préparation ou suivi des projets de travaux : effectuer les demandes de travaux (DT), analyser les DT, demander des investigations complémentaires, transmettre les informations utiles sur les réseaux dans les dossiers de consultation et les marchés, réaliser les marquages et piquetages des réseaux enterrés et assurer le suivi et le contrôle des travaux.

Pré-requis :

Aucun

Objectifs :

- Acquérir ou mettre à jour ses connaissances sur la réglementation DT-DICT et le guide technique
- Comprendre les enjeux liés au contrôle des compétences (examen AIPR) par rapport aux obligations réglementaires
- S'entraîner sur des questions QCM concepteur tirées de la base de données mise à disposition.

Moyens pédagogiques :

- Support de cours réalisé en conformité avec la réglementation
- Cas pratiques adaptés à l'environnement de l'entreprise (exercices et simulations) .
Un livret de formation sera remis à chaque stagiaire

Formateur :

Formateur maîtrisant les méthodes pédagogiques, techniques et outils nécessaires aux formations.

Ce programme est conforme à l'obligation de compétences pour les personnels intervenants à proximité des réseaux consécutive à la réforme anti-endommagement (réforme législative et réglementaire du 22 février 2012 établie par le Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie)

Procédures pour le responsable de projet avant chantier :

- Formulaire DT : Guichet Unique et projet
- Analyse des réponses, réalisation des investigations complémentaires (IC) et la détection de réseaux : classe de précision cartographique des ouvrages, responsabilité de prise en charge...
- Clause dans les marchés et DCE
- Marquage et piquetage
- Compétences des personnels
- Entraînement au QCM

Procédures exécutants avant les chantiers :

- Formulaire DICT
- Analyse des réponses du DCE et du marché
- Compétences des personnels
- Application du Guide technique
- Lectures des indices et affleurants
- Travaux sans tranchée
- Entraînement au QCM

Procédures et actions à réaliser au cours du chantier :

- Constat d'arrêt ou de sursis
- Constat de dommage
- Opérations sur chantiers
- Entraînement au QCM

Évaluation :

- Passage de l'évaluation par QCM à l'issue de la formation.

Attestation :

- Il sera délivré aux participants une attestation de formation et de compétence (en cas de réussite au QCM).
- Représentation immédiate en cas d'échec.